



DELIBERATION n° 49- 2017
En date du 04 Juillet 2017

Portant sur une Création d'emploi
D'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 04 Juillet 2017 à 20H00 selon convocation en date du 27 Juin 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Marie-Claude JANICOT étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Adjoint.
Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, DE PAIVA Régine, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales
Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDE CERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, PAGE Stéphane, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

VANDEBROUCKE Gérard pouvoir à Joël GARESTIER
CARRILLO Martine pouvoir à Christelle AUPETIT BERTHELEMOT
LACORRE Séverine pouvoir à Hélène TOUCAS
THIBEAUT-GUILLON Claude pouvoir à André GAILLARD

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstentions	0

M. le Maire expose au conseil municipal qu'un agent, adjoint technique de 2^{ème} classe a fait valoir ses droits à la retraite au 2 juin dernier.

Cet agent était en longue maladie depuis 3 ans et a épuisé ses droits à congés.

Depuis 3 ans, un autre agent a été mis sur ce poste par des contrats à durée déterminée successifs.

Il s'avère indispensable de procéder à un recrutement pour remplacer l'agent parti à la retraite.

Ce recrutement porte sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Cet agent actuellement auxiliaire a donné entière satisfaction sur les différentes tâches qui ont pu lui être confiées.

Mr le Maire propose de pérenniser cet emploi en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2017.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

-Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

1) De créer, à compter du 1^{er} septembre 2017, un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

2°) D'approuver le nouveau tableau des effectifs de la commune

3°) D'allouer les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent, nommé dans cet emploi créé, et aux charges s'y rapportant qui seront inscrits au budget de la commune.



Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 04 Juillet 2017

Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

- Publié le

Transmis en préfecture le